

Juin 2004

Québec, le 12 juillet 2004

Monsieur Bertrand Daigneault
Directeur des études
Champlain Regional College
1301, boulevard Portland, C.P. 5000
Sherbrooke (Québec) J1H 5N1

Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale

Monsieur le Directeur,

Lors de sa réunion du 30 juin dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des nouvelles suites apportées par le Collège Champlain – St. Lawrence en regard des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale* des programmes d'études.

Dans sa lettre du 11 juillet 2002, la Commission concluait que le Collège avait apporté des suites adéquates à deux recommandations : l'une concernant le respect des devis ministériels et l'autre, la clarification des responsabilités des instances de la formation générale et le soutien qui leur est accordé.

La Commission demandait par ailleurs au Collège de lui transmettre un rapport complémentaire sur les objectifs à atteindre en *Humanities* et la pertinence de maintenir trois cheminements (*Streams*) dans cette discipline, sur l'amélioration du contenu des plans de cours et l'équivalence des exigences advenant qu'un même cours soit donné par plus d'un enseignant et, finalement, sur le resserrement des mécanismes d'application de sa PIEA.

Le Collège a dégagé des objectifs communs de formation pour les cours d'*Humanities* et il a adopté un profil de sortie en formation générale. Les démarches pédagogiques proposées abordent clairement les divers éléments de compétence à atteindre et les

anciens cheminements (*Streams*) correspondent désormais à deux approches pédagogiques distinctes (*Lecture* ou *Seminar*), qui peuvent intégrer des contenus variés, dans le respect des compétences visées.

Dans son rapport de suivi, le Collège souligne les efforts faits depuis 2002 en vue d'apporter les correctifs souhaités aux plans de cours, notamment en *Humanities*. La Commission constate que les plans précisent le nombre, la nature et l'échéancier des évaluations et que les modes d'évaluation sont clairs et témoignent d'une progression cohérente des activités d'apprentissage. De plus, lorsque le même cours est offert par différents enseignants, les exigences sont semblables, sinon identiques. Dans le cas du cours de formation propre (*Ethics*), les plans de cours prévoient désormais des pondérations fixes plutôt que des pourcentages variables ou approximatifs pour évaluer une tâche donnée, comme cela avait été observé en 2002.

Le Collège a entrepris la révision complète de sa PIEA et il prévoit en adopter une nouvelle version au cours de l'année 2004-2005. Il a identifié des modifications requises pour accroître l'efficacité de sa politique, notamment en ce qui a trait aux échéanciers et au partage de responsabilités entre le *Dean* et les coordonnateurs de départements dans la révision des plans de cours et des instruments d'évaluation. Pour assurer l'application plus rigoureuse de sa PIEA au sujet de la qualité de la langue (PIEA p. 10, point 4), il a en outre adopté une grille de correction commune pour tous les enseignants.

En conclusion, la Commission considère que le Collège a répondu adéquatement à l'ensemble des recommandations formulées dans son rapport. Les mesures adoptées jusqu'à maintenant et les améliorations prévues à la PIEA devraient assurer que le Champlain Regional College – St. Lawrence offre désormais une formation générale de qualité.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Jacques L'Écuyer

c.c. MM. Jean Trudel, Directeur, Champlain – St. Lawrence
John Keyes, Directeur adjoint